



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°70/2026 DU 02 JUILLET 2026
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération;

Vu la demande de l'entreprise GROUPE OMEXOM pour la réalisation de terrassement pour réfection câble souterrain;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules avec ou sans moteur, au droit des numéros 146 et 214 de la route des Confins du Valais, sera alternée à l'aide de feux tricolores. Cette mesure durera 7 jours ouvrés, entre le lundi 20 juillet 2026 et le lundi 27 juillet 2026 inclus. La réalisation de cette opération dépendra des conditions météorologiques et des possibilités d'intervention de l'entreprise GROUPE OMEXOM.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par l'entreprise GROUPE OMEXOM.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la B.T.A. de Chamonix Mont-Blanc,

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Ces deniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 25 juillet 2026

Fait à Vallorcine le 02 juillet 2026

Monsieur Le Maire Patrick AMIC

